European Commission

Assemblée des jeunes citoyens sur les pollinisateurs

Kit d'information

ASSEMBLÉE DES JEUNES CITOYENS SUR LES POLLINISATEURS : Kit d'information
Par ifok GmbH et Missions Publiques SAS

Le présent kit a été préparé par ifok GmbH et Missions Publiques SAS pour la Commission européenne dans le cadre du contrat n° 09200100/2024/930525/SER/ENV.D2 « Pilot for a permanent pan-EU Young Citizens Assembly on Pollinators ».

Les points de vue exprimés dans ce kit ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne. Ni la Commission ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document.

Bombus spp
Picture by JimmyR.
iStockphoto

Cher jeune citoyen européen,
Chère jeune citoyenne européenne,
Vous êtes sur le point de vous joindre à 99 autres jeunes citoyens venus de toute l'Union européenne pour discuter des pollinisateurs et de la conservation de la biodiversité lors de cette assemblée citoyenne sur les pollinisateurs. Bienvenue ! Pour que vous vous sentiez mieux préparé à cette expérience unique, nous avons écrit un court kit d'information pour vous présenter le sujet, le processus ainsi que des informations pratiques importantes. Nous espérons qu'il vous sera utile !

Dans ce kit d'information, vous trouverez plus de détails :

CHAPITRE 1
Une brève introduction au sujet des pollinisateurs - ce qu'ils sont, pourquoi ils sont importants et ce que l'UE fait pour les protéger.

CHAPITRE 2
Un aperçu de votre parcours dans cette Assemblée des Jeunes Citoyens - comment le processus se déroulera, quel sera votre rôle et sur quoi vous travaillerez ensemble.

CHAPITRE 3
Idées et conseils sur la façon d'assurer des discussions respectueuses et fructueuses.

CHAPITRE 4
Informations pratiques sur les personnes à contacter au sujet des déplacements et de l'hébergement, ainsi qu'un aperçu des personnes à contacter au sein de l'équipe de l'organisation.

CHAPITRE 5
Un glossaire au cas où vous seriez perdu avec tous les mots et concepts que nous utiliserons !

Toutes les informations contenues dans ce kit d'information peuvent être consultées en ligne dans votre espace privé sur la Plateforme de Participation des Citoyens. Scannez le code QR ci-dessous pour y accéder !

1/ Chapitre
De quoi allons-nous parler ?

COMMENÇONS PAR LA PREMIÈRE QUESTION : QUE SONT LES POLLINISATEURS ?

Vous pouvez associer les pollinisateurs aux abeilles, mais il y en a beaucoup d'autres. Ils comprennent tous les animaux qui transfèrent le pollen entre les fleurs mâles et femelles des plantes. Ce processus est appelé **pollinisation**, et il est essentiel pour le fonctionnement de la nature et la croissance d'une grande partie de la nourriture que nous mangeons. Il soutient la biodiversité, des écosystèmes sains et un approvisionnement alimentaire stable. En Europe, ces animaux sont principalement des insectes tels que les abeilles, les mouches syrphes, les papillons, les mites, les guêpes et les coléoptères.

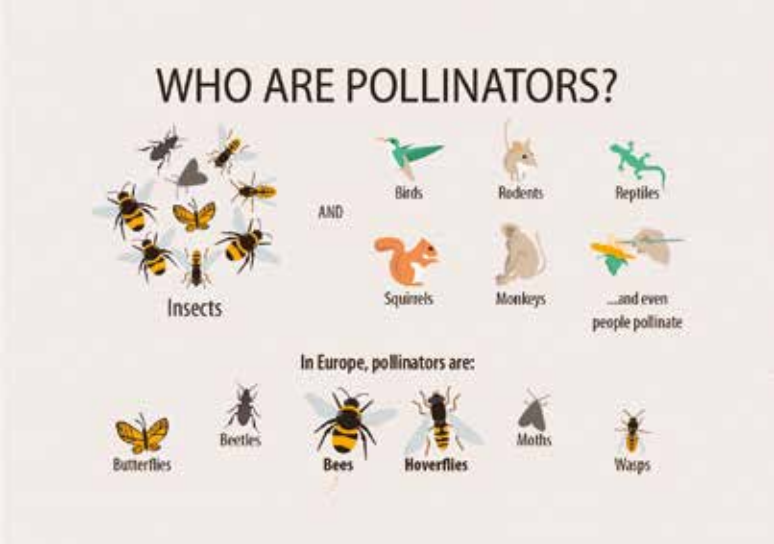

Infographic showing who pollinators are

Environ 80 % des cultures européennes et des plantes à fleurs sauvages ont besoin de pollinisation animale, du moins dans une certaine mesure. Ce groupe comprend les cultures comme les pommes, les baies, les citrouilles, les pastèques, les haricots, les tomates et le colza. En outre, de nombreuses cultures importées importantes pour les régimes alimentaires européens modernes, telles que la noix de coco, les mangues, le soja, les fèves de cacao et le café, dépendent également de la pollinisation animale. Les pollinisateurs aident également la production de viande, produits laitiers et la pisciculture en assurant la production des aliments pour animaux. Le travail des pollinisateurs aide à améliorer la taille, le poids, la qualité et la durée de conservation des fruits et légumes que nous mangeons. **Les cultures pollinisées par les pollinisateurs sont généralement beaucoup plus riches en nutriments essentiels** que les cultures de base. De nombreuses vitamines et minéraux essentiels et d'autres micronutriments ne sont disponibles qu'en raison du travail des pollinisateurs.

Il n'est donc pas surprenant que **les pollinisateurs contribuent également à la création d'emplois et de revenus, en particulier pour les cultures fortement dépendantes de la pollinisation animale.** Ils stimulent la productivité agricole et aident à maintenir les emplois dans l'agriculture, la transformation des aliments et la distribution. Pour certaines cultures, comme les pommes et les baies, la contribution directe des pollinisateurs peut représenter la moitié des bénéfices de l'exploitation.

ALORS, MAINTENANT QUE VOUS COMPRENEZ À QUEL POINT ILS SONT ESSENTIELS, QUEL EST LE PROBLÈME ?

Au moment où nous parlons, les pollinisateurs à travers l'Europe sont en grave déclin. On estime que :

- **1 espèce d'abeilles, de papillons et de mouches syrphes sur 3** est en déclin ;
- **1 espèce d'abeilles et de papillons sur 10** est menacée d'extinction ;

Le déclin des pollinisateurs peut perturber les cycles alimentaires et avoir un impact direct sur la survie d'autres espèces animales. Ceci, combiné aux impacts négatifs directs sur les plantes dépendantes des pollinisateurs, peut déclencher des effets en cascade dans les écosystèmes. **Si les espèces de pollinisateurs s'éteignaient, nous verrions des conséquences écologiques, économiques et sociales considérables.**

Les principales causes de ces déclins ? Changement d'affectation des terres, gestion agricole intensive et utilisation de pesticides, pollution de l'environnement, espèces exotiques envahissantes et changement climatique.

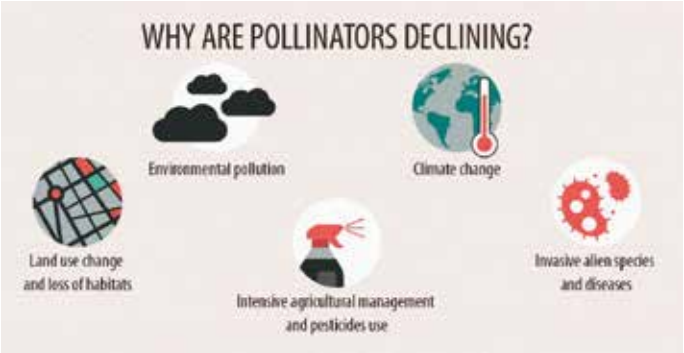

Infographic: key facts about the economic impact of bees and other pollinators.

Source: Qu'est-ce qui explique la baisse du nombre d'abeilles et d'autres pollinisateurs ? (infographie). Parlement européen

ET QU'EST-CE QUE L'UNION EUROPÉENNE FAIT FACE À CE PROBLÈME ?

Conformément à ses compétences et à ses capacités, l'UE a pris de multiples mesures pour inverser le déclin des pollinisateurs. Voici cinq initiatives phares de l'UE pour vous aider à mieux comprendre ce que fait l'UE :

1. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 fixe des objectifs ambitieux pour enrayer la perte de biodiversité, notamment en protégeant juridiquement 30 % des terres et des mers de l'UE, en restaurant les écosystèmes dégradés et en inversant le déclin des pollinisateurs d'ici à 2030. Elle place la biodiversité au cœur des politiques de l'UE en matière de climat, de santé et de résilience économique.

2. L'initiative européenne pour les pollinisateurs (2018, révisée en 2023) est la première politique à l'échelle de l'UE axée spécifiquement sur les pollinisateurs, qui recense des domaines d'action clés pour inverser leur déclin, tels que la lutte contre les lacunes en matière de connaissances, la réduction des pressions telles que les pesticides et la perte d'habitats, et la mobilisation du soutien public et institutionnel dans tous les secteurs.

3. Le règlement sur la restauration de la nature (2024) fixe des objectifs juridiquement contraignants visant à restaurer la nature sur au moins 20 % des terres et des mers de l'UE d'ici à 2030, avec une exigence spécifique visant à inverser le déclin des pollinisateurs d'ici à 2030 et au-delà. Elle crée également une obligation de surveillance des pollinisateurs afin d'établir une base solide pour quantifier les tendances de leur évolution.

4. La politique agricole commune (PAC) de l'UE soutient des mesures visant à parvenir à une agriculture durable, qui garantira un approvisionnement alimentaire stable, préservera les revenus des agriculteurs et protégera l'environnement. Ce soutien peut, entre autres, être utilisé par les États membres de l'UE pour des approches et des mesures agroécologiques telles que l'agriculture biologique, ainsi que la conservation et la restauration des habitats naturels.

5. La législation de l'UE sur les pesticides fixe des règles complètes pour l'approbation des substances actives et l'autorisation ultérieure des produits phytopharmaceutiques (c'est-à-dire les pesticides). Il vise également à garantir une utilisation durable des pesticides une fois que ceux-ci sont autorisés et utilisés.

Les politiques et les actions visant à protéger les pollinisateurs couvrent plusieurs domaines d'action, notamment la biodiversité, l'agriculture, la santé et la sécurité alimentaire, ainsi que le développement régional et urbain, ce qui implique de nombreux acteurs, avec différents niveaux d'action.

ALORS, COMMENT LES DÉCISIONS SONT-ELLES PRISES POUR RÉSOUDRE CE PROBLÈME ?

Dans les semaines qui suivent, nous parlerons souvent de la gouvernance de la biodiversité (dont les pollinisateurs sont un élément essentiel). La gouvernance désigne les règles, les processus et les structures à travers lesquels les décisions sont prises et les actions coordonnées. Le système de gouvernance de l'UE est complexe, car il rassemble 27 États membres dans un cadre supranational unique.

L'élaboration des politiques de l'UE est menée par ses principales institutions :

- **La Commission européenne** agit en tant qu'organe exécutif. Elle est dirigée par 27 Commissaires, chacun issu d'un État membre différent, et une Présidente. Elle propose une législation au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne, qui négocient ensuite l'adoption de ces propositions. Le rôle de la Commission européenne est de veiller à ce que le droit de l'Union soit bien mis en œuvre et respecté, conformément aux traités ;
- **Le Parlement européen** est l'un des deux organes législatifs de l'UE. Il est composé de représentants directement élus de tous les États membres de l'UE, qui négocient et votent de nouvelles lois ;
- **Le Conseil de l'Union européenne** est l'autre organe législatif. Il réunit des ministres de chaque État membre travaillant sur un sujet spécifique - par exemple, l'environnement - et peut également négocier et adopter des lois, conjointement avec le Parlement européen ;
- **Le Conseil européen** est composé des dirigeants des États membres (présidents ou premiers ministres) et définit l'orientation politique générale et les priorités de l'UE.

Les compétences des institutions européennes dépendent du sujet :

- Parfois, l'UE est la seule à pouvoir créer de nouvelles règles. C'est le cas sur les questions liées à l'union douanière, aux règles de concurrence, au commerce, à la politique monétaire pour la zone euro, entre autres. Dans de tels cas, nous parlons de **compétence exclusive** de l'UE.
- Parfois, aussi bien l'UE que les États membres peuvent agir, mais le droit de l'UE prime. C'est le cas sur les questions liées à l'environnement, à l'agriculture, à l'énergie, aux transports et à la recherche, entre autres. Dans ce cas, nous pouvons parler de **compétences partagées**.
- Dans certains cas, l'UE n'est autorisée à coordonner ou à soutenir des actions nationales qu'en l'absence de législation contraignante. Cela inclut des sujets tels que l'éducation, la culture et le tourisme, entre autres. Nous appelons cela des **compétences de soutien**.

La forme de la législation de l'UE détermine la manière dont les politiques sont mises en œuvre : les réglementations sont directement applicables dans tous les États membres sans qu'il soit nécessaire de recourir à des législations nationales, tandis que les directives fixent des objectifs contraignants, mais permettent aux pays de décider de la manière de les transposer dans leurs législations nationales.

Outre ces institutions, il existe également un vaste réseau de parties prenantes. Il s'agit notamment d'entreprises, de groupes industriels, d'ONG, d'organisations de la société civile et de citoyens. Les parties prenantes influencent la prise de décision par des canaux formels et informels tels que le lobbying, les consultations et la défense des intérêts.

En ce qui concerne la biodiversité (et donc les pollinisateurs), cela signifie que l'UE et ses États membres partagent la responsabilité. L'UE fixe des objectifs et des politiques généraux, tandis que les États membres décident de la manière de les mettre en œuvre. Par conséquent, la mise en œuvre des politiques en matière de biodiversité nécessite une coordination entre l'UE, les autorités nationales, régionales et locales.

2 / Chapitre

Et concrètement, votre voyage ?

UN PROCESSUS DÉLIBÉRATIF

L'aventure à laquelle vous participez se déroulera pendant 7 à 8 mois, avec trois sessions en présentiel à Bruxelles. Au cours de ces trois week-ends, vous aurez l'occasion de rencontrer des experts et de délibérerer avec d'autres jeunes citoyens de toute l'Europe. Votre mission ? Élaborer deux séries de recommandations, chacune répondant à l'une des deux questions suivantes :

1. « Que devons-nous faire maintenant pour inverser le déclin des pollinisateurs ? ».
Vous rédigerez des recommandations sur les mesures que nous devons prendre dès maintenant – et lorsque nous disons « nous », cela signifie tout le monde, y compris les citoyens, les entreprises, les gouvernements, l'UE, etc. – pour inverser le déclin des insectes pollinisateurs.

2. « Quel rôle les jeunes Européens devraient-ils jouer dans la gouvernance de la biodiversité pour soutenir au mieux ces actions ? ».
Vous proposerez le fonctionnement de cette Assemblée de jeunes citoyens, si elle devait devenir un organe permanent et indépendant : À quoi devrait-elle ressembler ? Qui devrait être impliqué ? Comment devrait-elle collaborer avec d'autres institutions ?

SESSION 1 (26-28 septembre 2025) :
L'objectif de cette première session est de vous permettre de mieux comprendre l'état actuel de la situation en ce qui concerne le déclin des pollinisateurs et la gouvernance de la biodiversité dans l'UE, y compris les acteurs importants et les obstacles à la résolution du problème. Sur cette base, vous fixerez l'ordre du jour des deux prochaines sessions.

SESSION 2 (5-7 décembre 2025) :
L'objectif de cette deuxième session est de plonger dans les obstacles identifiés lors de la session 1 en explorant et en évaluant une gamme de solutions concrètes.

SESSION 3 (6-8 mars 2026) :
L'objectif de cette session finale est de finaliser les recommandations politiques adressées à chaque niveau de gouvernance et de réfléchir à la meilleure façon de mobiliser d'autres jeunes. D'ici là, vous serez familiarisé avec le fonctionnement d'une assemblée citoyenne, et vous serez en mesure de réfléchir et de faire des recommandations sur la façon d'améliorer cette assemblée des jeunes citoyens.

Les résultats de vos discussions seront partagés avec les institutions compétentes de l'UE, les autorités publiques nationales et les parties prenantes (telles que les organisations de la société civile et les associations professionnelles). Vous aurez l'occasion de discuter de vos recommandations avec les personnes travaillant dans ces organisations pour voir comment vos idées peuvent contribuer aux politiques et aux actions de terrain visant à protéger les pollinisateurs.

ENRICHIR LE VOYAGE

Mais votre engagement ne doit pas se limiter aux sessions sur place. Vous êtes encouragés à poursuivre la collaboration entre vous entre les sessions, en travaillant sur des questions et enjeux spécifiques qui vous intéressent. Une façon de rester engagé est de rejoindre, sur une base volontaire, un groupe de travail pour maintenir le travail et l'énergie entre les sessions. L'idée est de vous impliquer dans le processus de mise en forme et d'exécution des aspects clés de l'assemblée, vous donnant ainsi la possibilité d'améliorer sa qualité et son impact. Il y a quatre groupes de travail et ils seront en grande partie auto-organisés par ses membres (vous !), avec le soutien de l'équipe d'organisation.

Les quatre groupes de travail sont les suivants :

- **GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATION :** contribuer à façonner et à partager les messages de l'assemblée en créant du contenu, en guidant les stratégies de communication et en créant l'histoire du processus.
- **GROUPE DE TRAVAIL EXPRESSION ARTISTIQUE :** présenter l'assemblée et son travail d'une manière plus créative et artistique.
- **GROUPE DE TRAVAIL EVALUATION :** évaluer et améliorer le processus de délibération pendant toute la durée du projet.
- **GROUPE DE TRAVAIL SUIVI DES RECOMMANDATIONS:** dialoguer avec les décideurs politiques et plaider en faveur des recommandations adoptées.

Chaque groupe de travail se réunira une fois sur place au cours de chaque session, et au moins une fois en ligne entre chaque session. Pour reconnaître votre participation, vous recevrez un badge ouvert ('Open Badge), qui est un badge numérique vérifiable, portable et partageable certifiant des compétences, des connaissances ou des réalisations spécifiques. Vous recevrez plus d'informations à ce sujet lors de la première session.

Nous avons mis en place un espace privé réservé aux participants de l'assemblée sur la Plateforme de Participation des Citoyens de la Commission européenne. Pour y accéder, vous devez d'abord créer un compte pour vous y connecter. Une fois inscrit, vous y trouverez :

- La section Quoi de neuf fournit des informations rapides et des rappels sur le projet, ainsi que des faits amusants sur les pollinisateurs et des invitations à des activités pour vous aider à commencer à explorer le sujet.

- La section Ressources contient une version plus complète et interactive de ce kit d'information avec plus de détails et de contenu.

- La section des groupes de travail est un espace où vous pouvez échanger des idées et discuter de choses entre les sessions avec les membres de vos groupes de travail.

- La section Contributions peut être utilisée si vous ou l'équipe de l'organisation souhaitez interagir rapidement avec le reste de l'Assemblée entre les sessions.

Scannez le code QR ci-dessous pour y accéder !

Criorhina asilica
Picture by Frank Vassen

European Peacock Butterfly
(Aglais io). Chiny, Belgium.
Picture by Gregoire Dubois.

DEVENEZ AMBASSADEUR DE L'ASSEMBLÉE

En tant que membre de cette Assemblée, vous pouvez contribuer à sensibiliser et informer un public plus large de votre expérience de délibération à Bruxelles et de l'impact de la politique de l'UE sur votre communauté.
Vous pouvez **communiquer sur votre parcours** en partageant votre expérience sur les médias sociaux, en donnant une interview ou en écrivant un article. Au cours du processus, vous aurez l'occasion d'échanger avec des journalistes que nous inviterons, mais peut-être souhaitez-vous contacter des journalistes directement. Il se peut que dans votre pays, certains journaux locaux s'intéressent au fait que vous soyez à Bruxelles pour participer à un projet de l'UE. Les questions suivantes pourraient vous inspirer en racontant l'histoire de votre Assemblée :

- ***Comment vivez-vous le début de la session ?***
- ***Qui rencontrez-vous ?***
- ***Qu'est-ce qui vous impressionne particulièrement ?***
- ***Qu'est-ce que vous apprenez ?***
- ***Qu'apprenez-vous pendant les sorties sur le terrain ?***
- ***Comment expérimentez-vous l'Assemblée de votre point de vue ?***
- ***Comment êtes-vous arrivé à Bruxelles, et avec quel état d'exprit explorez-vous les institutions de l'UE ?***
- ***Comment vivez-vous cette nouvelle forme de citoyenneté active ?***

Si vous avez des questions ou souhaitez-vous préparer, nous serons heureux de vous aider. Si vous donnez un interview ou une présentation dans votre pays, n'hésitez pas à nous le partager sur la section des contributions dans votre espace privé. Voici les personnes que vous pouvez contacter pour demander du soutien en matière de communication :

Ariane Ioannides
Téléphone : +33 (0) 743 03 03 43
Courriel : ariane.ioannides@missionspubliques.com
Anne Balzer
Téléphone : +49 305 3607 735
Courriel : anne.balzer@ifok.de

PARTAGER L'EXPÉRIENCE DE L'ASSEMBLÉE

La Commission européenne a élaboré des lignes directrices à l'intention des citoyens sur la conservation des pollinisateurs. Ce document fournit des **idées d'actions pour les pollinisateurs** que vous et vos amis ou votre famille pouvez prendre dans votre vie quotidienne.

En complément, la Commission a également élaboré **une boîte à outils pour l'engagement des citoyens** sur le thème des pollinisateurs et de leur déclin, pour vous aider organiser vous-même des événements et des processus participatifs sur ce sujet. La boîte à outils comprend des **lignes directrices détaillées sur l'organisation de processus participatifs, une sélection d'activités de cocréation et des modèles d'ateliers participatifs.** Tous sont basés sur plusieurs projets réalisés au cours des dernières années, dont beaucoup ont été développés et mis en œuvre par et avec les jeunes au niveau local. Lien : Ressources pour organiser des processus participatif: la boite à outils de l'engagement citoyen / CoP CC sur la démocratie participative et délibérative

Enfin, outre l'espace privé mis à votre disposition sur la plateforme en ligne, il existe également un **espace public** où les citoyens de toute l'Union européenne peuvent contribuer. De cette façon, tous les citoyens peuvent participer au débat, ce qui peut vous fournir des idées supplémentaires, des retours d'expériences et les opinions de personnes de toute l'UE. **Allez jeter un coup d'œil aux contributions existantes** (en utilisant le code QR ci-dessous) et **invitez votre famille et vos amis à contribuer !** Notez que vous devez créer un compte pour pouvoir contribuer.

3 / Chapitre

Ce que vous devez savoir pour une délibération réussie

ALORS, COMMENT CELA VA-T-IL FONCTIONNER ?

Les formats de cette Assemblée des Jeunes Citoyens incluront des plénières et des discussions en petits groupes. **Les sessions plénières** sont un format au cours duquel tous les participants se réunissent dans un cadre plus formel pour écouter des experts et des orateurs de haut niveau. Ces séances plénières sont également prévues pour vous permettre de présenter les discussions de votre groupe de travail et, à la fin, de voter et d'adopter vos recommandations tous ensemble. En dehors des sessions plénières, vous travaillerez avec vos collègues membres de l'Assemblée en petits groupes. Ceux-ci sont conçus pour créer les meilleures conditions pour discuter, débattre et travailler sur des sujets spécifiques avec d'autres participants – et parfois aussi avec des experts. Guidé par un facilitateur expérimenté, vous échangerez des idées, réfléchirez de manière critique et formulerez des propositions de recommandations, qui seront consolidés tout au long des trois sessions pour produire vos recommandations finales.

À l'Assemblée, tout comme plus largement dans une démocratie, des personnes très diverses se réunissent avec leurs propres histoires, perspectives, opinions et façons de communiquer. Cette **diversité** peut devenir une grande force, et vous aidera à élaborer des recommandations percutantes qui s'adressent à un large éventail de jeunes citoyens européens et prennent en considération de nombreux besoins et opinions différents. Pour y parvenir, il est essentiel que chacun d'entre vous contribue à une atmosphère de travail positive caractérisée par un engagement élevé et une attitude respectueuse et curieuse. Nous vous proposons les règles et principes de discussion suivants pour conduire à de meilleurs échanges et, ainsi, le développement de meilleures recommandations.

1. **Je serai présent :** J'écouterai activement les autres membres de l'Assemblée. Cela signifie que je m'abstiendrai d'interrompre quand d'autres parlent et éviterai de faire autre chose.

2. **Je m'engagerai pleinement**, en me rappelant que je suis ici parce que je le veux et parce que j'ai des choses précieuses à apporter aux discussions. J'oserai réfléchir à mes convictions et à leurs fondements, en m'engageant de manière critique avec les contributions d'experts et les idées d'autres membres de l'Assemblée (plus d'informations à ce sujet ci-dessous).

3. **Je ferai et prendrai de la place :** Si je remarque que je parle plus que d'autres, je me retirerai pour leur donner l'occasion de contribuer à la discussion. De même, je rassemblerai le courage de parler, même lorsque je ne sais pas comment mon idée sera reçue.

4. **J'attendrai le meilleur des gens :** J'écouterai avec curiosité et ouverture d'esprit. Je peux poser des questions pour clarifier ce que les autres veulent dire et essayerai de comprendre leur point de vue, même s'ils diffèrent du mien, en reconnaissant que personne ne détient la vérité.

5. **J'exprimerai respectueusement mon désaccord en recherchant de bons compromis :** Je m'abstiendrai d'attaquer des individus. Je me concentrerai sur la résolution du problème actuel, en considérant le désaccord comme une chance de remettre en question mes hypothèses, d'apprendre et de trouver de meilleures solutions collectivement. Je n'hésiterai pas à défendre ma position, mais je le ferai en offrant des contrepoints réfléchis. Je m'efforcerai de trouver des solutions où davantage de voix seront entendues.

6. **Je ne ferai pas de discrimination** sur la base du genre, de l'âge, de la race, de l'incapacité, de la sexualité, de la classe, de l'ethnicité, de l'éducation, de la religion et de tout autre motif. Je reconnaîtrai tous les autres membres comme dignes de contribuer à la discussion et je serai conscient de mes propres privilèges.

7. **Je serai prêt à changer d'avis :** En vous engageant dans une discussion ouverte, vous pourriez rencontrer des opinions et des arguments que vous n'avez jamais entendus auparavant et que vous trouverez convaincants. Bien qu'il puisse être émotionnellement difficile de changer d'avis, cela fait partie de l'attitude qui est essentielle dans la délibération.

Vous devrez faire un effort conscient pour **maintenir cette attitude,** surtout lorsque vous vous sentirez fatigué ou que vous auriez l'impression que les autres ne l'acceptent pas. Ne vous inquiétez pas, un facilitateur de

groupe sera là pour vous aider à appliquer ces principes et règles, et le **comité consultatif** sera disponible en cas de situation conflictuelle (voir ci-dessous) ! Et rappelez-vous, l'objectif n'est pas seulement de parvenir à un compromis, mais plus de s'assurer que chacun a eu la chance d'exprimer son point de vue, et que ces points de vue sont pris en compte. Notez également qu'il existe différentes façons de vous exprimer en dehors des discussions (par l'écriture, le dessin, la narration...), et nous allons guider les discussions et utiliser certaines méthodologies pour vous aider à construire vos arguments en tant qu'individus et en tant que groupe.

COMMENT PUIS-JE M'ENGAGER DE MANIÈRE CRITIQUE AVEC LES POSITIONS DES AUTRES ET RÉFLÉCHIR À LA MIENNE ?

Lorsque vous discutez du sujet des pollinisateurs avec vos collègues participants et les experts ou les parties prenantes, vous verrez qu'il existe des points de vue et des récits différents – parfois contradictoires – sur de nombreux sujets. Parmi ceux-ci, les gens pourraient penser différemment, par exemple sur la façon dont nous considérons les pollinisateurs, les autres animaux et la nature en général. Certaines personnes pourraient dire que « toute la nature n'est qu'une ressource que nous pouvons utiliser comme nous le voulons », tandis que d'autres diront que « nous devrions respecter les animaux de la même manière que nous respectons les êtres humains ». Parfois, les gens ne diront pas ces choses explicitement, mais des hypothèses comme celles-ci influenceront les arguments qu'ils feront ou les choses sur lesquelles ils décideront de se concentrer. À la lumière de cela, nous vous encourageons à perfectionner vos compétences **de pensée critique** afin que vous puissiez mieux réfléchir à vos propres idées et à ce que vous entendez des autres.
La pensée critique est une compétence cruciale pour développer vos propres opinions et engager des discussions impliquant plusieurs perspectives. Et c'est exactement ce que vous devrez faire lorsque vous élaborerez des recommandations dans le cadre de l'Assemblée. La pensée critique consiste à réfléchir aux raisons qui sous-tendent nos croyances (quelles hypothèses et quelles valeurs les sous-tendent ?) et à se demander constamment si les idées sont logiques, bien motivées et exemptes de préjugés cachés (comme ignorer certains problèmes).

En ce qui concerne la déclaration « nous devrions respecter les animaux de la même manière que nous respectons les êtres humains », vous pourriez vous demander :

- **Comment puis-je traiter les animaux actuellement ? En quoi est-ce différent de la façon dont je traite les gens ? Est-ce que je traite tous les animaux de la même manière ? D'où viennent ces différences ?**

- **Sur quelle base respectons-nous les humains ? Par exemple, est-ce à cause de leur capacité à ressentir, à exprimer leurs désirs, parce que nous croyons qu'ils ont des droits ou à cause des relations que nous avons avec eux ?**

Napoleon spider (Synema globosum) with Mining bee prey (Andrena hattorfiana). Picture by Frank Vassen.

- **Certains de ces arguments s'appliquent-ils aussi aux animaux ? Si oui, pourquoi traitons-nous les animaux différemment ?**

- **À quoi ressemblerait le monde si nous respections tous les animaux de la même manière que nous respectons les gens ? Est-ce que la façon dont nous traitons les animaux conduit maintenant à certains problèmes ?**

Adoptez cette position non seulement en ce qui concerne vos propres pensées, mais aussi envers les autres citoyens et orateurs. En revenant à l'affirmation selon laquelle « toute la nature est une ressource que nous pouvons utiliser comme nous le voulons », considérez d'où vient cette vue et les arguments et positions qui la sous-tendent.

- **Qui dit cela ? Cette personne représente-t-elle un intérêt ?**
- **Quels arguments ont-ils avancés ? Sont-ils logiques ? Y a-t-il des lacunes dans le raisonnement ?**
- **Y a-t-il des conséquences problématiques à accepter les arguments ?**
- **Pouvez-vous relier les arguments à votre expérience personnelle ?**
- **Comment cette personne réagit-elle aux contre-arguments ?**
- **Y a-t-il des intérêts ou des individus qui ne sont pas pris en compte dans leur argumentation ?**

Le sujet de la pollinisation s'étend bien au-delà du domaine des insectes et des fleurs. Cela soulève des questions sur la façon dont nous mangeons, comment nous gérons nos espaces verts, notre système économique et, en fin de compte, nos valeurs. Comme vous le découvrirez, un monde sans pollinisateurs serait très différent. Tous les arguments que vous entendez au cours de cette Assemblée concernent donc le genre de monde dans lequel les gens veulent vivre. Nous vous encourageons à contribuer au débat sur des questions plus larges et des hypothèses normatives (comme les croyances ou les valeurs), et à ne pas vous concentrer uniquement sur les aspects techniques.

4/ Chapitre
Informations pratiques

CONTACT

Notre équipe sera disponible avant et pendant les sessions pour toutes les questions pratiques que vous pourriez avoir (voyages, hébergement, se déplacer à Bruxelles, etc...). Veuillez nous contacter par e-mail: Support-YCAP@youngassembly.eu

HÉBERGEMENT

Notre équipe vous accueillera à votre arrivée au **Thon Hotel EU (Rue de la Loi 75, 1000 Bruxelles)**. Une chambre simple, avec petit déjeuner et Wi-Fi gratuit a été réservée pour vous. Veuillez-vous référer à votre confirmation de réservation envoyée par e-mail. Veuillez noter que vous serez responsable de couvrir le coût de tous les extras (par exemple, minibar, service d'étage, téléphone, bar de l'hôtel, service de blanchisserie, enregistrement anticipé ou départ tardif, etc.), qui ne seront pas couverts par les organisateurs. Veuillez régler tous les frais supplémentaires directement à l'hôtel avant votre départ.

PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE

Vous recevrez une indemnité journalière de **113 EUR pour chaque jour** de participation aux sessions de l'Assemblée à Bruxelles. Vous devrez signer la liste de présence chaque jour pour vérifier votre présence. Le paiement de l'indemnité journalière sera traité par l'intermédiaire du système AGM de la Commission européenne. La Commission européenne vous enregistrera dans ce système et vous recevrez ensuite des invitations pour les sessions physiques de l'Assemblée et les instructions à suivre pour recevoir l'indemnité journalière. **Veuillez noter que vous aurez besoin d'un compte bancaire à votre nom pour recevoir le paiement**. En cas de problème concernant l'indemnité journalière, veuillez contacter la Commission européenne à l'adresse EU-POLLINATORS@ec.europa.eu.

ACCÈS AUX BÂTIMENTS

Les week-ends de l'Assemblée auront lieu dans les locaux de la Commission européenne à Bruxelles. Vous pouvez vous référer à l'agenda pour plus d'informations sur les bâtiments et les salles exactes. Le bâtiment de la Commission européenne est accessible au moyen d'un laissez-passer visiteur (V-pass). Un «V-pass» vous sera envoyé par courrier électronique avant l'événement. **N'oubliez pas de vous inscrire via cet e-mail pour finaliser le processus et obtenir votre code QR V-pass**. Les locaux de la Commission européenne sont entièrement accessibles aux personnes handicapées. Si vous n'avez pas reçu votre V-pass avant l'événement, veuillez nous contacter par e-mail : Assistance-YCAP@youngassembly.eu

Veuillez noter que le contrôle de sécurité peut prendre au moins 30 minutes à votre arrivée au bâtiment de la Commission européenne. Veuillez préparer votre V-pass, votre carte d'identité ou votre passeport, car le personnel de sécurité vous demandera de les voir.
Tous les participants :

- **Sont tenus de présenter un passeport ou une carte d'identité en cours de validité avant d'entrer dans le bâtiment ;**
- **Sont tenus de se soumettre à des contrôles de sécurité à l'entrée ;**
- **Sont invités à porter la lettre d'invitation ou tout autre document indiquant clairement leur participation (par exemple, courrier d'inscription)**

HELPDESK

Un service d'assistance sera installé à l'entrée des salles des sessions. Notre personnel vous aidera et répondra à toutes vos questions. Internet est accessible via des hotspots Wi-Fi. Les mots de passe seront partagés le jour de la réunion.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous avez d'autres questions sur les informations pratiques relatives aux événements, veuillez contacter notre secrétariat ou consulter notre FAQ sur la page d'inscription.

Eurasian Hummingbird Hawkmoth
(Macroglossum stellatarum).
Lombardy, Italy.
Picture by Gregoire Dubois.

QUI EST QUI ?

Différentes équipes travaillent ensemble à la mise en place de cette Assemblée. Vous les rencontrerez tous très bientôt !

La **Commission européenne** est responsable de l'organisation générale du processus. Différents services (appelés Directions générales ou DG en abrégé) sont concernés : Environnement (DG ENV), Communications (DG COMM), Centre commun de recherche (DG JRC), Agriculture (DG AGRI) et Santé et sécurité alimentaire (DG SANTE). **Des interprètes professionnels** de la Commission européenne seront également impliqués, afin de s'assurer que vous pouvez parler dans votre propre langue.

L'équipe **de méthodologie et de facilitation** joue un rôle central dans la conception et la facilitation du processus. L'équipe de facilitation sera là pour s'assurer que tout le monde garde les objectifs du processus en vue, se sent à l'aise pour intervenir et se fait entendre.

Le **CENTRE DE CONNAISSANCES ET D'INFORMATION (CCI)** comprend jusqu'à 15 experts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions de l'UE. Il s'agit d'un groupe ad hoc axé uniquement sur le partage des connaissances. Au cours des sessions, ces experts vous aideront à approfondir votre compréhension du sujet et du fonctionnement de l'UE.

Le **GROUPE D'ÉVALUATION EXTERNE** procédera à une évaluation officielle indépendante de l'intégrité du processus et suivra, évaluera et fournira un retour d'information sur l'assemblée. Ils seront là pour nous aider tous à réfléchir à la façon dont ce processus et tout projet similaire futur peuvent être améliorés pour l'avenir.

Les **OBSERVATEURS** comprennent des membres du personnel des institutions de l'UE, des chercheurs, des parties prenantes et des représentants d'organisations de la société civile. Ils sont là pour garantir la légitimité du processus et que tout est organisé selon les normes les plus élevées. Mais ils sont également là pour en apprendre davantage sur ce type d'innovations démocratiques et pour entendre vos discussions, qui pourraient devenir une contribution importante à leur travail. Tout au long du processus, ils ne sont là que pour observer et n'interféreront en aucune façon dans votre travail.

L'équipe **LOGISTIQUE** est gérée par VO Europe et joue un rôle clé dans la sécurisation de votre voyage à Bruxelles. Ils supervisent le transport, l'hébergement et la restauration, et sont là pour répondre à vos questions relatives à ces points.

FOCUS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF (CC)

Le **Comité consultatif (CC)** est composé d'experts indépendants en matière de délibération citoyenne et de conservation de la biodiversité. Ils supervisent l'ensemble du processus. Ils conseillent la Commission européenne et l'équipe de méthodologie et de facilitation afin de veiller à ce que l'assemblée des jeunes citoyens maintienne des normes de qualité élevées. Si des problèmes ou des conflits surviennent, ils aident à les résoudre (mais nous espérons que cela ne se produira pas!). Vous pouvez les contacter à tout moment pendant le processus si vous avez besoin de soulever un problème. Ils seront présents pendant les week-ends en personne et vous pouvez également les contacter à l'adresse **secretariat@polliassembly.eu**.

5 / Glossaire

COMITÉ CONSULTATIF (CC) : Un groupe d'experts indépendants en matière de délibération citoyenne et de conservation de la biodiversité. Ils conseillent la Commission européenne et l'équipe de facilitation pour veiller à ce que l'Assemblée maintienne des normes de qualité élevées.

BIODIVERSITÉ : la biodiversité désigne la variété de la vie sur terre en général, ou la variété des êtres vivants dans un écosystème ou une région donnée. Il couvre tous les êtres vivants, allant des bactéries aux plantes en passant par les animaux, en passant par les humains. La biodiversité joue un rôle essentiel dans les services écosystémiques, qui sont les services que la nature fournit aux humains. Il s'agit notamment de la pollinisation, de la régulation du climat, de la protection contre les inondations, de la fertilité des sols et de l'approvisionnement en denrées alimentaires, en carburant, en fibres, en médicaments, etc.

PLATEFORME DE PARTICIPATION DES CITOYENS (CEP) : Plateforme en ligne lancée par la Commission européenne, où les citoyens de toute l'UE peuvent partager des idées, contribuer à des consultations et participer à des discussions stratégiques.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) : La politique agricole de l'UE qui fournit un soutien financier aux agriculteurs dans le but de parvenir à une agriculture durable.

DIRECTIVE : Type de législation de l'UE qui fixe des objectifs contraignants pour les États membres, mais leur permet de décider de la manière de les atteindre au moyen de législations nationales.

COMMISSION EUROPÉENNE (CE) : L'institution de l'UE qui propose des lois, veille à leur mise en œuvre et représente les intérêts généraux de l'UE.

PACTE VERT POUR L'EUROPE : Le plan global de l'UE visant à rendre l'Europe neutre pour le climat d'ici à 2050. Il comprend en particulier la protection de la biodiversité et les politiques climatiques.

PARLEMENT EUROPÉEN (PE) : L'organe directement élu de l'UE qui débat et adopte des lois avec le Conseil de l'UE.

COMPÉTENCE EXCLUSIVE : domaines d'action dans lesquels seule l'UE peut légiférer, par exemple l'union douanière, le commerce et les règles de concurrence.

GOUVERNANCE : Le système de règles, de processus et de structures par lequel les décisions sont prises et mises en œuvre aux niveaux européen, national, régional et local.

HORIZON EUROPE : Le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'UE qui soutient des projets scientifiques, y compris des études sur les pollinisateurs et la biodiversité.

CENTRE DE CONNAISSANCES ET D'INFORMATION (CCI) : groupe d'experts qui partagent leurs connaissances avec les participants pendant l'assemblée.

PROGRAMME LIFE : L'instrument de financement de l'UE pour les projets en faveur de l'environnement et de l'action pour le climat.

RÈGLEMENT SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE (2023) : Une législation fixant des objectifs juridiquement contraignants pour restaurer les écosystèmes et les habitats dégradés dans l'ensemble de l'UE, y compris ceux des pollinisateurs.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) : Organisations indépendantes représentant les intérêts de la société civile, telles que la protection de l'environnement et de la biodiversité, la justice sociale, etc.

OPEN BADGE : badge numérique vérifiable reconnaissant les compétences, les connaissances ou les réalisations acquises grâce à la participation à des activités telles que les groupes de travail de l'Assemblée.

POLLINISATEURS : Animaux tels que les abeilles, les papillons, les les mites, les coléoptères, les chauves-souris et les oiseaux qui transfèrent le pollen entre les fleurs, ce qui permet la reproduction des plantes.

RÈGLEMENT : Acte juridique contraignant de l'Union qui s'applique directement et uniformément dans tous les États membres sans qu'il soit nécessaire de recourir à des législations nationales.

COMPÉTENCE PARTAGÉE : domaines d'action dans lesquels l'UE et les États membres peuvent légiférer, mais où le droit de l'UE prévaut s'il est adopté. La biodiversité et l'environnement relèvent de cette catégorie.

SOUTENIR LES COMPÉTENCES : domaines dans lesquels l'UE ne peut que soutenir ou coordonner des actions nationales (par exemple, l'éducation, la culture, le tourisme).

TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE (TFUE) : Le principal traité définissant les compétences, les procédures décisionnelles et les pouvoirs de l'UE.

Publications Office
of the European Union